

Autorisation à recourir à une opération de financement participatif.

Conseil d'administration du 9 mars 2020

Délibération 2020/03/CA-016

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Considérant la nécessité de poursuivre la restauration des 45 portraits de doyens de la faculté de médecine classés depuis 2009 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Service Commun d'Etude et de Conservation des Collections Patrimoniales à recourir à une opération de financement participatif avec la plateforme COMMEON pour une durée d'un an, afin de soutenir le patrimoine culturel de l'Université.

Toulouse, le 9 mars 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0